



## Procès - Verbal du Conseil municipal

6 décembre 2024

Date de convocation : 30 novembre 2024 Date d'affichage : 30 novembre 2024

Étaient présents : Mickaël AUBIN, Jérémy BOURNISIEU, Xavier DEVEAUX, Arnaud GODEBOUT, Jack LEBOURG, Marie-Charlotte MARTIN, Thierry POIRIER, Xavier PUPIN (Arrivée à 18h57).

Étaient absents : Joël KAZANTZEFF, Maël LELOIR, Laurence SELIN.

Secrétaire de séance : Xavier DEVEAUX

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| Nombre de Conseillers en exercice | 11 |
| Nombre de Conseillers présents    | 8  |
| Nombre de votants                 | 8  |

L'an deux mil vingt-quatre, le six décembre à dix-huit heures trente-cinq minutes.

Sous la présidence de Arnaud GODEBOUT, Maire.

Le quorum est atteint, la séance peut s'ouvrir.  
Ouverture de la séance à 18h35.

À l'unanimité, le Procès-Verbal de la réunion du 4 octobre 2024 est approuvé.

### ORDRE DU JOUR :

1. Délibération 2024-038 – Devis – Dalle conteneur à verres (travaux 2025)
2. Délibération 2024-039 – Devis – Passage LED – Salle des fêtes (travaux 2025)
3. Délibération 2024-040 – Fonds de concours 2025 – CdCLA
4. Délibération 2024-041 – Devis – Restauration murs de l'église (travaux 2025)
5. Délibération 2024-042 – Subventions – Fondation du patrimoine et DETR
6. Délibération 2024-043 – Devis – Dalle et clôture conteneurs poubelles (travaux 2025)
7. Délibération 2024-044 – Subvention - DETR
8. Délibération 2024-045 – Signature avenant – Subvention Amende de police – Radars pédagogiques
9. Délibération 2024-046 - Devis – Prestation balayage
10. Délibération 2024-047 – Décision modificative – Travaux SIEGE
11. Délibération 2024-048 – Urbanisme – Clôture
12. Délibération 2024-049 – Tarifs salle des fêtes
13. Présentation du rapport d'activité 2023 de la CdCLA
14. Informations diverses

#### 1. Délibération 2024-038 – Devis – Dalle conteneur à verres (travaux 2025)

Monsieur le Maire souligne l'intérêt d'aménager le secteur où se trouve le conteneur à verre, une demande exprimée par les administrés depuis le début de la mandature. Cet emplacement se prête particulièrement à un réaménagement permettant d'intégrer harmonieusement le conteneur dans son environnement.

Il est envisagé de réaliser une dalle, d'une dimension de 3,50 m sur 2,50 m, pour installer le conteneur et de créer un aménagement paysager autour. Monsieur le Maire présente les devis reçus pour la construction de la dalle. La partie paysagère, se fera dans un second temps.

| Entreprise                      | HT        | TTC                |
|---------------------------------|-----------|--------------------|
| Devis 36 - F.G Rénov            | 1 553.90€ | TVA non applicable |
| Devis 258 – Ravalement Pimentel | 1 400.00€ | 1 680.00€          |
| Devis 5 – Audam John            | 1 536.00€ | TVA non applicable |
| Devis 56 – JB Services BTP      | 459.86€   | 514.85€            |

Thierry Poirier, Adjoint, souligne l'importance de rester vigilant quant au ferrailage de la dalle, en tenant compte du poids du conteneur.

Monsieur le Maire insiste sur l'importance de respecter les délais des travaux afin que ceux-ci soient achevés et réglés et que les subventions puissent être perçues au cours du même exercice, tout en respectant les échéances fixées pour percevoir les subventions.

Après étude des devis, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le devis 56 de l'entreprise JB Services BTP ;
- De prévoir les crédits suffisants au budget 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

*Jérémy Bournisien ne prend pas part au vote.*

*Suffrages exprimés : 6 / Pour : 6 / Contre : 0 / Abstention : 0*

## 2. Délibération 2024-039 – Devis – Passage LED – Salle des fêtes (travaux 2025)

Monsieur le Maire rappelle que ce point figurait à l'ordre du jour du dernier Conseil municipal. Lors de cette séance, il avait été décidé de revoir le projet et de solliciter plusieurs devis. Il est proposé aujourd'hui d'améliorer l'efficacité énergétique de la salle des fêtes en remplaçant l'éclairage existant, composé de néons, par un système d'éclairage LED plus performant et économique.

Monsieur le Maire présente les devis reçus :

| Entreprise                          | HT        | TTC                |
|-------------------------------------|-----------|--------------------|
| Devis 202410-1 – Philippe Poumeyrie | 8 767.00€ | TVA non applicable |
| Devis 503 – Benoit Angot            | 2 719.00€ | 3 247.80€          |
| Devis 103 – Nicolas Weicherding     | 2 833.95€ | 3 400.73€          |

Après étude des devis, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le devis 503 de Benoit Angot ;
- De prévoir les crédits suffisants au budget 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

*Suffrages exprimés : 7 / Pour : 7 / Contre : 0 / Abstention : 0*

## 3. Délibération 2024-040 – Fonds de concours 2025 - CdCLA

Monsieur le Maire expose que, dans une volonté d'accompagnement durable des équipes municipales, la Communauté de communes a décidé de poursuivre son soutien financier aux communes dans la réalisation de leurs projets et/ou d'actions concrètes contribuant à l'amélioration du cadre de vie et répondant aux enjeux actuels de développement durable.

Ce soutien financier s'effectuera via le versement d'un fonds de concours d'un montant plafonné à 3 000 € et ne peut excéder 50% du montant total du projet par an et par commune.

Monsieur le Maire propose aux membres présents de solliciter le fonds de concours pour les travaux, conformément au plan de financement présenté ci-après, aux projets adoptés lors des points précédents, ainsi qu'à celui validé lors du Conseil municipal du 4 octobre dernier, notamment concernant le terrain de pétanque et l'engazonnement de cimetière.

| Dépenses (€)                  | Projet                        | H.T.       | Recettes (€)              | €                   | %      |
|-------------------------------|-------------------------------|------------|---------------------------|---------------------|--------|
| Devis 503 – Benoit ANGOT      | Passage LED – salle des fêtes | 2 719.00 € | Fonds de concours - CdCLA | 3 000.00€           | 47.19% |
| Devis 56 – JB Services BTP    | Dalle conteneur à verres      | 459.86€    |                           |                     |        |
| Devis DC0158 – Sylvain MARTIN | Terrain de pétanque           | 2 278.50€  | AUTOFINANCEMENT           | 3 357.36€<br>(+TVA) | 52.81% |
| Devis 157 – Sylvain MARTIN    | Végétalisation cimetière      | 900.00€    |                           |                     |        |
| Total                         |                               | 6 357.36€  | Total                     | 6 357.36€           | 100%   |

Monsieur le Maire demande aux membres présents de l'autoriser à solliciter ladite subvention et de procéder à la signature de la convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire a sollicité le Fond de concours conformément au plan de financement ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative au versement du fonds de concours ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Suffrages exprimés : 7 / Pour : 7 / Contre : 0 / Abstention : 0

#### 4. Délibération 2024-041 – Devis - Restauration murs de l'église (travaux 2025)

Arrivée de Xavier Pupin à 18h57.

Monsieur le Maire informe qu'il est impératif de restaurer les murs de l'église, dont les joints sont extrêmement détériorés, avec des briques manquantes et certaines devenues poreuses, nécessitant un remplacement. Il souligne que ces travaux doivent être réalisés rapidement afin d'éviter que la structure ne soit fragilisée, ce qui pourrait mettre l'édifice en péril.

Il soumet au Conseil municipal les devis reçus pour la restauration des murs de l'église.

| Dépenses                        | HT         | TTC                |
|---------------------------------|------------|--------------------|
| Devis 37 – F.G Rénov            | 29 850.00€ | TVA non applicable |
| Devis 257 – Ravalement Pimentel | 32 585.00€ | 39 102.00€         |
| Devis 8 – Audam John            | 31 470.00€ | TVA non applicable |
| Devis 4276 - Blier              | 89 477.12€ | 107 372.54€        |

Mickaël Aubin, Conseiller, s'interroge sur le nombre de salariés mobilisés par chacune des entreprises, afin d'évaluer la durée des travaux et de mieux analyser la rentabilité par rapport aux écarts constatés dans les devis proposés. Il est entendu que la restauration concernera bien l'ensemble des façades mentionnées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le devis 37 de F.G Rénov ;
- De prévoir les crédits suffisants au budget 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Suffrages exprimés : 8 / Pour : 8 / Contre : 0 / Abstention : 0

#### 5. Délibération 2024-042 – Subventions – Fondation du patrimoine et DETR

Monsieur le Maire informe que le projet voté dans le point précédent concernant la restauration des murs de l'église ainsi que le projet concernant la réparation du système moteur des cloches voté lors du Conseil municipal du 4 octobre dernier sont éligibles à plusieurs fonds de participation, un plan de financement est nécessaire pour valider les demandes de subventions.

Monsieur le Maire fait part du plan de financement :

| Dépenses (€)                     | Projets                                    | H.T.       | Recettes (€)                     |               | %    |
|----------------------------------|--|------------|----------------------------------|---------------|------|
| Devis DE0301532 – Horlges HUCHEZ | Réparation moteurs et supports des cloches | 1 547.26€  | Etat - DETR                      | 9 419.18€     | 30%  |
| Devis 37 – F.G Rénov             | Restauration des murs de l'église          | 29 850.00€ | Région / Fondation du Patrimoine | 15 698.63€    | 50%  |
|                                  |  |            | AUTOFINANCEMENT                  | 6 279.45€     | 20%  |
| Total                            |  | 31 397.26€ | Total                            | 31 397.26€ HT | 100% |

Monsieur le Maire demande aux membres présents de l'autoriser à solliciter les subventions auprès de la DETR et la Fondation du Patrimoine.

Après un tour de table, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le plan de financement ci-dessus,
- Sollicite toutes les subventions susmentionnées dans le tableau,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Suffrages exprimés : 8 / Pour : 8 / Contre : 0 / Abstention : 0

## 6. Délibération 2024-043 – Devis- Dalle et clôture conteneurs poubelles (travaux 2025)

Monsieur le Maire informe que l'emplacement actuel des conteneurs poubelles, situé dans le renforcement entre la salle des fêtes et la bibliothèque, n'est pas fonctionnel. En effet, l'espace enherbé, non entretenu, rend difficile la manipulation des conteneurs. De plus, le dépôt permanent de déchets, souvent en dehors des consignes de tri sélectif, entraîne une surcharge des conteneurs de la mairie. Cette situation empêche fréquemment les locataires de la salle des fêtes d'utiliser ces conteneurs, déjà souvent pleins. Par ailleurs, il existe un risque que les éboueurs refusent ces conteneurs, obligeant ainsi la commune à gérer elle-même les déchets.

Pour remédier à ces problèmes, Monsieur le Maire propose la création d'une dalle en béton pour faciliter le déplacement des conteneurs, actuellement dans un espace enherbés, ainsi que la mise en place d'une clôture rigide et d'un portail permettant de restreindre l'accès au public. Les locataires de la salle des fêtes se verraient remettre une clé pour accéder aux conteneurs.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les devis relatifs aux travaux de terrassement, au coffrage de la dalle, ainsi qu'à la fourniture et à la pose du portail et de la clôture.

| Dépenses                        | HT  | TTC                                       |
|---------------------------------|---|---|
| Devis 259 – Ravalement Pimentel | 4 770.00€                                       | 5 724.00€                                 |
| Devis 39 - F.G Révov            | 8 800.00€                                       | TVA non applicable                        |
| Devis 6/7 - John Audam          | 7 380.00€ (maçonnerie)+<br>portail) = 8 420.00€ | 1 040.00€ (clôture,<br>TVA non applicable |
| Devis 57 – JB Services BTP      | 3 023.15€                                       | 3422.61€                                  |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le devis 57 de l'entreprise JB Services BTP ;
- De prévoir les crédits suffisants au budget 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Jérémy Bournisien ne prend pas part au vote.

Suffrages exprimés : 7 / Pour : 7 / Contre : 0 / Abstention : 0

## 7. Délibération 2024-044 – Subventions –DETR

Monsieur le Maire informe que le projet voté dans le point précédent concernant la création d'un espace pour les conteneurs poubelles avec la création d'une dalle et la pose d'une clôture et d'un portail est éligible à la subvention DETR dans la limite d'un financement maximum de 40% du montant HT pour un montant minimum de travaux de 3 000€ HT.

Monsieur le Maire fait part du plan de financement :

| Dépenses (€)               | Projets                                | H.T.      | Recettes (€)    |                     | %    |
|----------------------------|--|-----------|-----------------|---------------------|------|
| Devis 57 – JB Services BTP | Fermeture du local poubelle<br>+ dalle | 3 023.15€ | Etat - DETR     | 1 209.26€           | 40%  |
|                            |  |           | AUTOFINANCEMENT | 1 813.89€<br>(+TVA) | 60%  |
| Total                      |  | 3 023.15€ | Total           | 3 023.15€HT         | 100% |

Monsieur le Maire demande aux membres présents de l'autoriser à solliciter la subvention auprès de la DETR conformément au plan de financement présenté.

Après un tour de table, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le plan de financement ci-dessus ;
- Sollicite la subvention DETR ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Suffrages exprimés : 8 / Pour : 8 / Contre : 0 / Abstention : 0

## 8. Délibération 2024-045 – Signature avenant – Subvention Amende de police – Radars pédagogiques

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 22 septembre 2023, l'autorisant à solliciter la subvention départementale dite « Amende de police » pour l'acquisition de deux radars pédagogiques, actuellement en attente d'installation.

Il informe que le projet a été retenu avec un taux de subvention de 70 %, soit 2 706,00 €, pour un montant d'achat hors taxes de 3 865,00 €. Cependant, la perception de cette subvention nécessite la signature d'un avenant à la convention initiale, en raison d'une modification liée au régime du FCTVA.

Désormais, la commune ne percevra plus directement le FCTVA. Celui-ci sera versé au Département, qui s'engage à le reverser à la commune pour les travaux réalisés sur son patrimoine, une fois le procès-verbal de réception des travaux établi.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de l'avenant n°1 à la convention de délégation du Département et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Suffrages exprimés : 8 / Pour : 8 / Contre : 0 / Abstention : 0

## 9. Délibération 2024-046 – Devis – Prestation balayage

Monsieur le Maire rappelle une problématique récurrente, régulièrement abordée en Conseil municipal, concernant l'entretien des caniveaux. Cette difficulté s'est intensifiée en raison des importantes précipitations qui ont frappé la commune cette année. Les ruissellements chargés de sédiments ont obstrué les caniveaux, particulièrement dans les zones inondables, aggravant ainsi la situation.

Face à l'urgence, Monsieur le Maire s'est vu contraint de procéder lui-même au nettoyage des caniveaux à la pelle et au balai. Cette situation n'est plus tenable, d'autant plus que les plaintes des administrés se multiplient en mairie. Monsieur le Maire remercie les riverains pour l'entretien ponctuel des avaloirs.

Pour remédier à ce problème, des devis ont été sollicités auprès de prestataires spécialisés dans le balayage mécanique afin d'évaluer le coût d'un nettoyage régulier des caniveaux sur l'ensemble du territoire communal. Il est à noter que la Communauté de communes Lyons Andelle finance actuellement deux passages annuels, réalisés par le prestataire Maillot, pour les 30 communes de son territoire. Les devis sollicités visent à couvrir 10 passages annuels, soit un par mois, en complément de cette prestation.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les deux devis reçus :

| Prestataire                                | HT   | TTC  |
|--|--|--|
| VIAM – Devis 871<br>Ensemble de la commune | 8 500.00€ les 10 passages - 850.00€ le passage | 10 200.00€ les 10 passages –<br>1 020.00€ le passage |
| MAILLOT – Devis<br>2 zones                 | 354.00€/ passage - 3 540.00€ les 10            | 424.80€/passage - 4 248.00€ les 10                   |

Monsieur le Maire indique avoir évoqué ce sujet lors de la Commission Coopération avec les Communes et précise qu'un avenant devra être signé par la Communauté de Communes afin de permettre aux communes intéressées de bénéficier des services du prestataire Maillot. Par ailleurs, il est évoqué la possibilité de constituer un groupement de commandes dans le cadre de la commission de coopération avec les communes, ce qui pourrait offrir aux communes du territoire des tarifs plus avantageux grâce à une mutualisation des besoins.

Mickaël Aubin, Conseiller, intervient sur le sujet de la voirie en soulignant qu'au cours de la dernière commission dédiée, il a appris que les travaux de tranchée drainante et de pose de caniveaux sur la route des Hameaux ont coûté 36 000 € à la Communauté de Communes Lyons Andelle. Il déplore que cette dépense ait été réalisée au détriment de travaux de revêtement de sol qui auraient pu bénéficier à la commune. Il juge inadmissible qu'un tel investissement ait été consenti pour satisfaire deux habitants opposés aux aménagements proposés et financés par le SYMA, au détriment de l'intérêt collectif, alors que des routes comme celle de Beauvoir nécessitent une réfection.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas été informé en amont de ces travaux, ayant seulement reçu une demande d'arrêt de circulation la veille de leur commencement. Il a dû se rendre sur place le jour même pour obtenir des informations, ignorant jusqu'alors l'ampleur des travaux et leur coût, ainsi que leur impact sur d'autres projets prioritaires. Il rappelle que la compétence voirie relève de la Communauté de Communes Lyons Andelle (CdCLA).

Après un échange entre les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, le Conseil municipal est favorable à l'idée de rejoindre un groupement de commandes pour répondre à la problématique de l'entretien des caniveaux.

Il est précisé qu'une délibération devra être formalisée pour officialiser l'adhésion de la commune à un éventuel groupement de commandes.

*Suffrages exprimés : 8 / Pour : 8 / Contre : 0 / Abstention : 0*

#### **10. Délibération 2024-047 – Décision modificative – Travaux SIEGE**

Monsieur le Maire explique qu'une décision budgétaire modificative doit être adoptée pour le Budget Prévisionnel 2024 afin d'intégrer une facture récemment reçue du SIEGE, d'un montant de 1 000,00 €. Cette facture correspond aux travaux d'extension du réseau réalisés en 2021 pour les nouvelles constructions de l'impasse des Jardins. Elle nous parvient seulement maintenant et n'avait donc pas été prévue dans le budget initial. Pour rappel, le montant total des travaux s'élevait à 5 836,38 €, dont uniquement 1 000,00 € sont à la charge de la commune.

Par conséquent, afin de permettre le paiement de la facture au compte 204182, il est nécessaire de modifier les crédits inscrits en procédant à la décision modificative suivante :

| Crédits à ouvrir |                |          |         |             |
|------------------|----------------|----------|---------|-------------|
| Sens             | Section        | Chapitre | Article | Montant     |
| Dépenses         | Investissement | 204      | 204182  | + 1 000.00€ |

Il est proposé au Conseil municipal, d'approuver la Décision Modificative N°2.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Approuve la décision budgétaire modificative relative au budget prévisionnel 2024 afin d'ajuster les crédits conformément aux tableaux présentés ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision modificative n°2.

*Suffrages exprimés : 8 / Pour : 8 / Contre : 0 / Abstention : 0*

#### **11. Délibération 2024-048 – Urbanisme – Clôture**

Vu la délibération n°2021-037 du 26 novembre 2021, qui établit la nécessité du dépôt d'une Déclaration Préalable pour l'installation d'une clôture donnant sur le domaine public, et stipule que la demande soit soumise à l'approbation des membres du Conseil,

Considérant qu'une Déclaration Préalable a été déposée à cet effet par Madame Josette Chevallier et enregistrée sous le n° DP 027 245 24 A 0019,

Monsieur le Maire informe de la volonté du pétitionnaire, résident au 11 route de la forêt, d'édifier une clôture de type « lisses en béton » de couleur crème, après avoir fait retirer sa haie. Ce projet en harmonie avec les clôtures du voisinage s'étendrait sur environ 17 mètres.

Considérant que ce projet est en conformité avec le règlement d'urbanisme en vigueur,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'édification de la clôture conformément aux spécifications présentées dans le dossier d'urbanisme.

*Suffrages exprimés : 8 / Pour : 8 / Contre : 0 / Abstention : 0*

## 12. Délibération 2024-049 – Tarifs salle des fêtes

Monsieur le Maire explique avoir ajouté ce point à la demande de Mickaël Aubin, Conseiller municipal.

Ce point a déjà fait l'objet d'un point à l'ordre du jour lors du Conseil municipal du 5 avril 2024, le Conseil municipal souhaitait conserver à la majorité l'attractivité des tarifs et ont souhaité optimiser la location en semaine en passant de 150€ à 100€. Monsieur le Maire laisse donc la parole à Mickaël Aubin, Conseiller.

Mickaël Aubin explique avoir revu son jugement concernant les tarifs de location de la salle des fêtes. Initialement, il redoutait que les locations par d'autres associations nuisent aux événements organisés par « Les Amis de Fleury », il a reconsidéré sa position après discussion avec les membres du bureau. Ces échanges ont confirmé que les activités des autres associations ne portent pas préjudice à celles du village. Par conséquent, il décide de ne pas modifier les tarifs de location. Il souligne néanmoins la nécessité d'engager des travaux de rénovation et de rafraîchissement pour améliorer l'état de la salle, notamment la peinture des murs, la réfection du sol et le remplacement des couverts, en particulier les couteaux et les petites cuillères. Il a également suggéré que la vaisselle remplacée soit vendue lors de la prochaine foire à tout.

Monsieur le Maire a rappelé que la salle des fêtes était autrefois l'ancienne école ce qui explique les différences de niveau au sol. Concernant la vaisselle, il a précisé que les couteaux datent probablement de l'époque de la cantine scolaire. Un inventaire réalisé par l'agent communal chargé de la gestion de la salle, a permis de renouveler les assiettes et les cruches en 2022. Cependant, le service de verres à vin reste incomplet, car le modèle initial n'est plus disponible. L'achat d'un nouveau service de verres à vin est donc nécessaire. Monsieur le Maire approuve également le remplacement des couteaux et des petites cuillères, jugés obsolètes et peu fonctionnels, en particulier pour couper efficacement. Enfin, il confirme la nécessité d'envisager des travaux lors d'une éventuelle prochaine mandature. Ces travaux incluraient la réfection du sol, une révision du système de chauffage, la peinture et la création d'un local supplémentaire pour le stockage des chaises.

Xavier Pupin, Conseiller municipal, explique que disposer d'une salle des fêtes est une véritable chance pour une petite commune.

Le Conseil municipal conserve les tarifs actuels, présentés comme suit :

| Désignation  | Commune de Fleury-la-Forêt | Hors commune |
|--|----------------------------|--------------|
| Caution (chèque à la réservation)  | 350 €                      | 350 €        |
| Forfait ménage   | 50 €                       | 50 €         |
| Location week-end (du vendredi 14h au lundi 14h)                           | 150 €                      | 250 €        |
| Lave-vaisselle   | 30 €                       | 30 €         |
| Couverts (par personne)  | 1 €                        | 1 €          |
| Consommation électrique  | 0,20/kw                    | 0,20/kw      |
| Forfait location en semaine (la journée, consommation électrique comprise) | 100 €                      | 100 €        |

## 13. Présentation du rapport d'activité de la CdCLA

Monsieur le Maire a indiqué ne pas avoir encore reçu le rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes Lyons Andelle. Il a précisé que ce document sera transmis par mail aux conseillers dès sa réception. Ces derniers seront invités à formuler leurs questions ou observations lors du prochain Conseil municipal.

## 14. Information diverses

Monsieur le Maire informe que l'agent technique actuellement en charge de l'entretien des locaux prendra sa retraite le 1er mai 2024, conformément au courrier officiel reçu. Pour assurer la continuité du service, la municipalité recrutera un agent technique polyvalent au grade d'adjoint technique de la Fonction Publique Territoriale, à compter de cette même date. Ce poste, à temps non complet, sera établi sur une base de 12 heures hebdomadaires et comprendra des missions variées, telles que l'entretien des locaux communaux et des espaces verts. La rémunération sera fixée en fonction de la grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale. Les candidatures seront ouvertes à partir du 6 janvier 2025. Monsieur le Maire rebondit sur le sujet pour remercier de nouveau Daniel Lemonnier et Norbert Ferrer pour leur investissement qui est d'une grande aide.

Monsieur le Maire informe du changement de compagnie d'assurance, optant pour AXA, offrant des économies annuelles de 714 € sur les contrats.

Monsieur le Maire informe que la situation complexe du foyer de chats, marqué par une nouvelle portée rue des Frémonts, reste problématique. Les plaintes régulières des riverains, conjuguées à la situation délicate de la famille responsable de ce foyer, rendent difficile une résolution définitive. Face à cette impasse, la commune s'est rapprochée de l'association l'Arbrachats pour établir une convention et obtenir des bons de stérilisation auprès de diverses fondations. À ce jour, nous sommes dans l'attente d'un rendez-vous avec l'association afin de définir si ces actions entraîneront un coût pour la commune. Par ailleurs, Monsieur le Maire souligne que l'association intervient fréquemment sur le territoire communal sans information préalable, et prévoit l'attribution d'une subvention à inclure dans le budget 2025.

Monsieur le Maire explique recevoir des plaintes des administrés et rappelle qu'aucune augmentation des taux communaux n'a été votée pour les impôts fonciers, à l'exception des majorations appliquées aux résidences secondaires et logements vacants. La hausse constatée par les administrés en résidence principale est exclusivement liée à la revalorisation des bases fiscales, décidée par le gouvernement en fonction de l'indice d'inflation.

Monsieur le Maire informe que la collecte des déchets, assurée par le SYGOM, évoluera prochainement pour se conformer aux dispositions de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, effective à partir du 1er janvier 2024. Cette législation impose aux gestionnaires de déchets la mise en place de solutions pour les biodéchets. Ainsi, le Comité syndical du SYGOM a décidé, par délibération, d'instaurer une collecte adaptée avec la distribution de 7 500 composteurs individuels, proposés aux foyers contre une faible participation financière. Afin de limiter l'impact financier de cette nouvelle mesure sur la gestion des déchets ménagers et de maintenir le taux de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) inchangé, une réduction de la fréquence des collectes est nécessaire. À compter du 1er janvier 2025 :

- Bacs noirs et jaunes : Collectés le même jour, le mardi, une semaine sur deux (semaines impaires).
  - Bacs noirs : Collecte en matinée.
  - Bacs jaunes : Collecte en après-midi.
- Ramassage hebdomadaire des bacs noirs : Supprimé.

Une campagne d'information et un calendrier détaillé seront prochainement transmis en mairie pour informer les usagers de ces changements.

Monsieur le Maire informe que la tranche LED de l'éclairage public, validée par le Conseil municipal, a été approuvée par la commission de SIEGE 27. Il rappelle que les projets soumis à SIEGE 27, bien que financés à 60 % par l'organisme, ne sont pas automatiquement retenus. En raison de ce taux de prise en charge, le syndicat ne peut répondre favorablement à toutes les demandes des communes. Chaque année, une liste prioritaire est établie, et seuls les sept premiers projets sur quatorze ont été retenus cette année. Certaines communes restent sur liste d'attente depuis plusieurs années. Monsieur le Maire précise que le projet de modernisation de l'éclairage public, qui prévoit une transition progressive en tranches annuelles sur l'ensemble de la commune, pourrait être affecté par ces contraintes. Si le projet venait à figurer sur la liste d'attente l'année prochaine, les tranches seraient reportées, ce qui rallongerait le calendrier initialement prévu.

Monsieur le Maire annonce avec fierté que la commune a obtenu sa deuxième fleur lors de la remise des prix départementaux. Cette distinction récompense les efforts de la municipalité et des habitants pour valoriser le cadre de vie. Ce label, bien plus qu'un simple gage de fleurissement, évalue des actions dans plusieurs domaines. Des réalisations telles que le curage des mares communales, la mise en conformité du paratonnerre de l'église, la remise en état de l'appentis, la création d'un chemin d'accès, ainsi que les moyens déployés en matière de communication. Par ailleurs, la végétalisation du cimetière, la création d'un verger participatif, la pratique de la coupe différenciée, et l'investissement des habitants dans l'embellissement du cadre de vie ont largement contribué à cette distinction. Enfin, le jury a salué les actions entreprises pour maintenir des services essentiels au cœur de la commune, tels que l'agence postale, le distributeur de pain, et la présence d'une borne de recharge électrique. Ce label va donc bien au-delà de l'esthétique florale. Il valorise un développement durable et harmonieux, conciliant respect de l'environnement et qualité de vie pour tous. Monsieur le Maire remercie Jack Lebourg, Conseiller, de l'avoir accompagné à l'Hôtel de la Région à Caen pour recevoir ce prix.

Monsieur le Maire évoque une nouvelle problématique concernant certains aînés de la commune, confrontés à une perte d'autonomie et parfois cognitive, sans que leur situation justifie une orientation vers une maison de retraite. Il adresse ses remerciements à Thierry Poirier, Adjoint, pour sa prise en charge attentive de ces dossiers et son engagement personnel à leur apporter aide et soutien.

Monsieur le Maire informe avoir reçu un courriel suite à une alerte diffusée sur PanneauPocket concernant les cambriolages, appelant la municipalité à envisager la vidéoprotection sur toute la commune. Il rappelle que ce sujet avait été débattu en début de mandat lors d'une réunion avec l'adjudant-chef Moulin, où les limites du réseau, notamment pour les hameaux, avaient été pointées. Le Conseil municipal s'était alors prononcé majoritairement contre cette installation. Une nouvelle évaluation, menée au printemps 2023 après l'arrivée de la fibre, a permis de réexaminer la situation. Face à l'augmentation des cambriolages et à l'amélioration des subventions, la municipalité a engagé une action concrète : le Département de l'Eure installera en 2025 des caméras au carrefour central, dans le cadre d'un projet départemental couvrant 29 communes frontalières pour un maillage renforcé. Ce dispositif constitue une première étape, avec l'ambition de l'étendre à l'ensemble de la commune à terme, sous réserve d'une réflexion budgétaire approfondie. Monsieur le Maire souligne que l'information diffusée sur PanneauPocket vise uniquement à sensibiliser les habitants, et non à leur imputer la responsabilité des délits. Interrogés sur l'opportunité de rouvrir le débat en Conseil municipal, les élus ont jugé cette démarche prématurée, préférant attendre les résultats des caméras à venir. Enfin, il existe des divergences d'opinion parmi les habitants : si certains soutiennent la vidéoprotection, d'autres émettent des réserves légitimes. La municipalité reste attentive à ces avis, et le sujet pourra évoluer dans les années à venir.

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a organisé, le 10 novembre 2024, une bourse aux vêtements et jouets. L'événement a rencontré un fort engouement auprès des exposants, avec toutes les places rapidement réservées, mais la fréquentation des visiteurs est restée modérée. Le marché du terroir et de l'artisanat normand a également eu lieu le 1er décembre dernier et le bilan est identique. Compte tenu de l'organisation importante qu'exige ces manifestations, et du peu de soutien, il annonce que la municipalité ne reconduira pas ces deux initiatives. Cependant, il reste ouvert à ce qu'une association locale reprenne les événements si elle le souhaite.

Monsieur le Maire informe des événements de fin d'année :

- Colis des anciens : Distribués lors d'un goûter le samedi 14 décembre à 15h00. *(Colis financés par la mairie et goûter financé par l'association Les Amis de Fleury.)*
- Passage du Père Noël : Le dimanche 15 décembre à partir de 13h30, pour la distribution des cadeaux aux enfants sages. *(Jouets financés par la mairie et confiseries financées par l'association Les Amis de Fleury.)*

Monsieur le Maire indique avoir reçu, dans le cadre de la démarche du PLUi, les cahiers communaux. Ces documents, strictement confidentiels, devront être examinés à huis clos avec le Conseil municipal. Une réunion sera programmée durant la première quinzaine de janvier.

Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers : Jack Lebourg aborde le sujet des prochaines élections municipales afin de sonder les conseillers sur leur intention de se représenter. Monsieur le Maire annonce qu'il

fera un point ultérieurement. Il souligne néanmoins un manque d'engagement de certains, avec des absences récurrentes et un investissement insuffisant. Il rappelle que le rôle de conseiller municipal exige un véritable engagement, notamment pour représenter la commune au sein des commissions de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire donne la parole au public: Aucune remarque n'est observée. Monsieur le Maire saisit l'occasion de la présence de Cécile Clouw pour exprimer ses remerciements aux bénévoles de la bibliothèque pour leur dévouement. Il souligne le succès du dernier atelier, marqué par la création d'un calendrier de l'Avent qui a enchanté petits et grands.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Fait à Fleury-la-Forêt,  
Le 10 décembre 2024.

Le Secrétaire de séance,  
Xavier DEVEAUX

Le Maire,  
Arnaud GODEBOUT.

